



Signature du premier contrat au monde pour l'achat de «certi- ficats de Paris»



Communiqué de presse

Action pionnière commune des Fondations Centime Climatique et KliK

Il y a deux semaines, la Conférence de Glasgow sur le climat a adopté des règles pour la coopération internationale en matière de protection climatique, créant ainsi un nouveau marché pour les réductions d'émissions de gaz à effet de serre certifiées à haute intégrité environnementale. La Fondation Centime Climatique et la Fondation KliK ont signé aujourd'hui avec Microsol S.A.S. le premier contrat d'achat commercial au monde pour l'acquisition de tels «certificats de Paris». Le produit de la vente des certificats finance l'installation et la maintenance de jusqu'à 60'000 fours de cuisson énergétiquement performants dans des zones reculées au Pérou.

Depuis 2016, conformément à un accord avec la Confédération suisse, la Fondation Centime Climatique soutient à hauteur d'au moins CHF 20 millions des activités pilote permettant de concrétiser et de mettre en application l'article 6 de l'Accord de Paris qui entraine alors en vigueur. L'article 6 constituait le fondement de la coopération internationale en matière de protection du climat, mais ce n'est que récemment lors de la Conférence des États signataires de l'Accord de Paris à Glasgow qu'un bâtiment a été érigé sur ces fondations.

Ce bâtiment accueille aujourd'hui ses premiers résidents. Financée par la Fondation Centime Climatique depuis 2017 au Pérou, l'activité pilote «Tuki Wasi» débouche sur le premier contrat d'achat au monde portant sur des certificats de Paris. Concrètement, les Fondations Centime Climatique et KliK acquièrent auprès de la titulaire de programme Microsol S.A.S. jusqu'à 960'000 certificats dits «Internationally Transferred Mitigation Outcomes» (ITMOs). Chaque ITMO équivaut à la réduction d'une tonne d'émissions de CO₂ réalisée d'ici 2030.

Le programme «Tuki Wasi» ambitionne d'installer au cours de la période 2022 à 2025 jusqu'à 60'000 fours de cuisson énergétiquement performants chez des ménages dans des zones reculées du Pérou touchées par la pauvreté. Les fours permettent de réduire le déboisement, augmentant ainsi la fixation de CO₂ de l'atmosphère dans la biomasse. Des appels d'offres sont organisés pour passer des contrats avec des entreprises qui s'engagent à installer un nombre préalablement défini de fours de qualité déterminée.

La Fondation Centime Climatique préfinancera la mise à l'échelle du programme et en particulier la construction des fours à hauteur de plus de la moitié de la valeur du contrat. Ces trois dernières années, elle a déjà assuré un préfinancement de CHF 1 million pour une phase d'essai, au cours de laquelle deux entreprises ont construit avec succès 1'000 fours de cuisson dans les régions de Huánuco et La Libertad.

Afin que le programme «Tuki Wasi» puisse générer des ITMOs, il doit être autorisé par le Pérou. Comme les ITMOs acquis doivent être utilisés par la Suisse pour atteindre l'objectif climatique auquel elle s'est engagée dans le cadre de l'Accord de Paris, le programme doit également être autorisé par la Suisse. En octobre 2020, le Pérou et la Suisse ont défini de manière bilatérale les exigences à satisfaire pour l'autorisation de «Tuki Wasi» et d'éventuels autres programmes ainsi que pour la délivrance et le transfert d'ITMOs.

Les règles tout juste définies à Glasgow sont respectées, notamment celle de l'intégrité environnementale : en effet, la certification ne porte que sur des réductions d'émissions réalisées de manière additionnelle aux objectifs climatiques du pays et contribuant à augmenter son ambition. L'accord bilatéral Pérou-Suisse garantit par ailleurs l'évitement de tout double comptage des réductions d'émissions, la conformité avec les objectifs de durabilité ainsi que le respect des droits de l'homme.

L'implication de la Fondation Centime Climatique est librement consentie mais elle vise explicitement à l'acquisition de certificats que la Suisse peut imputer à ses engagements internationaux de réduction des émissions. En revanche, la Fondation KliK acquiert les ITMOs en vue de la prolongation de l'obligation légale de compenser les émissions de CO₂ liées à l'utilisation de carburants fossiles, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et durer jusqu'en 2030. L'obligation de compenser comportera désormais une exigence de réduction des émissions à l'international.

- [Communiqué de presse en ligne](#)
- [Plus d'informations sur Tuki Wasi](#)
- Sites web: www.international.klik.ch; www.centimeclimatique.ch
- LinkedIn: www.linkedin.com/company/stiftung-klik

Zurich, le 25 novembre 2021

Contact

Dr Marco Berg
Directeur
Fondation Centime Climatique
044 387 99 02
marco.berg@climatecent.ch

Mischa Classen
Co-responsable International
Fondation KliK
044 224 60 05
mischa.classen@klik.ch

La Fondation Centime Climatique

La Fondation Centime Climatique est une mesure librement consentie des milieux économiques suisses pour une protection du climat efficace. Elle investit ses moyens dans des projets de réduction des gaz à effet de serre réalisés à l'étranger et remet à la Confédération à titre gratuit les certificats de réduction des émissions issus de ces projets. La Fondation Centime Climatique était financée par une redevance de 1,5 centime par litre prélevée au cours des années 2006 à 2012 sur les importations d'essence et de diesel.

www.centimeclimatique.ch

Fondation KliK

La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK accomplit pour le compte de sociétés pétrolières responsables de la mise à la consommation de carburants fossiles l'obligation légale qui leur incombe de compenser une partie des émissions de CO₂ résultant de l'utilisation des carburants.

www.international.klik.ch

www.linkedin.com/company/stiftung-klik

international@klik.ch
